

Paris, le 05 octobre 2020.

À Mesdames et Messieurs les Présidents (es)
des Clubs de tir de l'Île-de-France

N/Réf. : PhC/JYH/SG : 8294.

OBJET : STAGE CERTIFICAT CAPACITÉ À ACCUEILLIR ET À CONSEILLER F.F.Tir.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Certificat de Compétences Capacité à Accueillir et Conseiller de la F.F.Tir porte sur l'activité bénévole d'accueil et d'information des adhérents pour la pratique du Tir sportif et la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, ce certificat est obligatoire pour s'inscrire au brevet fédéral animateur de club (B.F.A.).

La durée du stage est d'une journée. La prochaine session aura lieu le :

**DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020 de 9 heures à 18 heures
au stand du TIR NATIONAL DE VERSAILLES - 2 route de Saint-Cyr - 78000 VERSAILLES**

Les conditions d'accès à cette formation sont les suivantes :

- être licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive). Les candidats devront posséder une licence en cours de validité à la date de la formation,
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif de moins de trois mois (la présentation de la licence validée par un médecin suffit),
- avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription en joignant les documents demandés au secrétariat de la Ligue, à l'attention du R.F.L.,
- faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir l'avis favorable et motivé de son Président de club sur la fiche d'inscription.

L'inscription se fait par retour de la fiche jointe dûment remplie au secrétariat de la Ligue Régionale de Tir I.D.F., accompagnée des pièces demandées ci-dessus et d'un chèque de 10,00€ établi à l'ordre de la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France (LRTIDF) qui sera encaissé au titre de la participation aux frais de ce stage (**les dossiers incomplets ne seront pas retenus et renvoyés au club**).

Date limite d'inscription : le VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020.

Le nombre de stagiaires étant limité à 15 personnes, les candidats non retenus seront prévenus individuellement en priorité à l'adresse de messagerie indiquée sur la fiche d'inscription, à défaut par téléphone.

Les participants devront se munir de l'arme dont ils se servent habituellement et du matériel nécessaire à la prise de notes.

Il est à noter que la possession du C.A.C. est un pré requis qui conditionne maintenant l'accès à la formation d'animateur, ainsi que la remise des certificats « de spécialité » décernés par la Fédération Française de Tir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Responsable de Formation de la Ligue



Jean-Yves HOCHET

Le Président

Philippe CROCHARD



Certificat de compétences

Capacité à accueillir et conseiller

Dossier d'inscription

Dossier à renvoyer à la ligue Régionale de Tir Ile de France 9 Villa THORETON 75015 PARIS

Date limite d'inscription : 06 novembre 2020

Important : avant de remplir ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC). Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou tablette tactile.



Nom :

Prénom :

Photo du
candidat
(obligatoire)

Adresse :

N° de téléphone domicile :

N° de téléphone portable :

Email :

Date de naissance :

Catégorie d'âge (entourez la catégorie réelle ou de surclassement) : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3

N° de licence :

Club :

N° de club :

Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel

Option choisie pour la formation (cochez l'option) : Pistolet / Carabine Plateau

I – Pièces à fournir par le candidat

Pièces constitutives du dossier d'inscription	Réservé à la ligue
Présent dossier d'inscription intégralement renseigné	<input type="checkbox"/>
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif de moins de trois mois (ou une photocopie de la licence validée par un médecin)	<input type="checkbox"/>
Autorisation parentale pour les candidats mineurs	<input type="checkbox"/>
Règlement de 10 euros correspondant aux frais pédagogiques (inscription et formation). À régler par chèque à l'ordre de la ligue Régionale de Tir Ile de France	<input type="checkbox"/>
Validation de l'inscription :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

II – Profil du candidat

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES CAC – VERSION 1 – 11.05.2020

Ce document est la propriété intellectuelle de la FFTir. Il ne peut être utilisé, reproduit, modifié ou communiqué sans autorisation.

000/000

Précisez vos fonctions éventuelles actuelles au sein du club et vos motivations pour suivre cette formation.

III – Avis favorable et motivé du président de club

Précisez vos attentes par rapport à la formation du candidat et la nature des fonctions auxquelles il peut aspirer au sein du club en cas de réussite au certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC).

Date, nom, signature et cachet du club :

Date et signature du candidat :